

V. Les risques particuliers



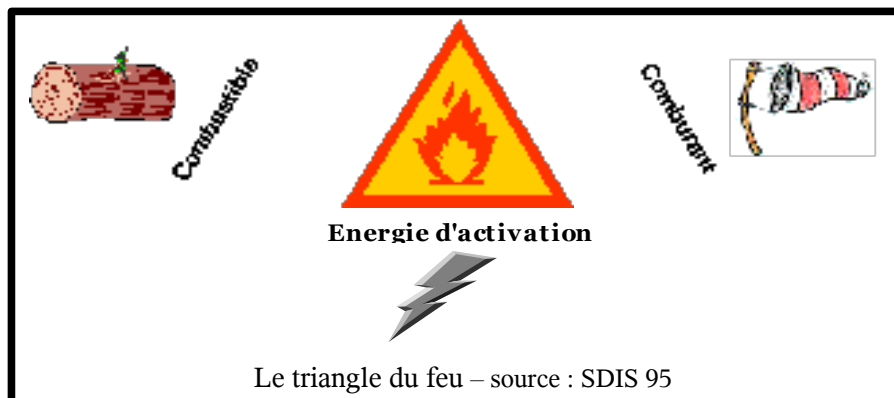
Le Val d'Oise est également concerné par d'autres risques, qui n'entrent pas dans la catégorie "risques majeurs" mais qui font l'objet, dans cette partie, d'une information aux différents acteurs concernés.

Le risque feu de végétation

Ce risque, considéré comme majeur dans d'autres départements (notamment dans le sud de la France), touche 2 types de milieux en Val d'Oise :

- les **forêts**, dont les principales sont celles de Montmorency, Carnelle et l'Isle-Adam. Le département compte 23.000 hectares de surfaces boisées. Mais ce risque reste limité, seuls quelques feux de sous-bois ont été relevés en période de grande chaleur ;
- les **terres agricoles**, en friche ou en culture, ainsi que les **broussailles** sont les plus exposées au risque. Une étincelle provoquée par une machine agricole peut suffire à déclencher un feu.

Pour se déclencher, le feu a besoin de trois conditions : un combustible (la végétation), un apport d'oxygène ou comburant (le vent active la combustion), une source de chaleur également appelée énergie d'activation (flamme, étincelle).



Le risque est plus élevé en été, en raison de la sécheresse, d'une

faible teneur en eau des sols, et des activités humaines (récoltes, promenades en forêt) qui peuvent être la cause d'accidents.

Les origines d'un feu de végétation sont parfois naturelles (la foudre est responsable de 4 à 7 % des départs de feu¹) mais bien souvent humaines (70 à 80 % des cas²) : il s'agit d'actes criminels ou tout simplement d'imprudences (cigarette, barbecue...).

Les risques sur les vies humaines sont limités en Val d'Oise, mais les feux de végétation entraînent l'intervention des secours et des coûts importants (interruption voire destruction des réseaux de communication, impact sur les habitations, les zones d'activités), auxquels il faut ajouter les conséquences sur l'environnement.



Feu de cultures – source : SDIS 95

1 Source : SDPRN 2007

2 Source : SDPRN 2007

Les risques climatiques : canicules, grands froids, orages

Les canicules

Une canicule est une période pendant laquelle la température maximale est très élevée et la température minimale ne s'abaisse pas suffisamment la nuit.

Pendant cette période, le corps fatigue car il ne peut pas récupérer la nuit et il transpire pour maintenir sa température aux environs de 37 °C.

Les principaux risques sont :

- le **coup de chaleur** : le corps ne parvient pas à réguler sa température, la personne souffre de fièvre et de maux de tête, les conséquences en sont parfois graves ;
- le **coup de soleil** : en cas d'exposition au soleil, des brûlures apparaissent, qui peuvent être graves ;
- la **déshydratation** : si l'on ne boit pas suffisamment, le corps manque d'eau pour assurer le fonctionnement des cellules ;
- l'**hyper-hydratation** entraîne une dilution trop importante des éléments essentiels au fonctionnement des cellules du corps.

Les personnes âgées et les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment parce qu'ils ne ressentent pas le besoin de s'hydrater.

L'été 2003, avec des températures supérieures à 35°C pendant 9

jours au mois d'août, qui ne descendaient pas en dessous de 19°C en fin de nuit, fut le plus chaud en Val d'Oise depuis le début des relevés en 1951. Tous les records connus en Val d'Oise ont été battus et sont depuis détenus par la station d'Argenteuil avec un maximum de 40,9°C³.

Lors des canicules, les zones urbaines sont les plus touchées. Avec le changement climatique, on doit s'attendre à une augmentation de la fréquence des canicules.



La canicule favorise l'apparition de feux de végétation – source : SDIS 95

Suite à la canicule de l'été 2003, un **Plan National de Gestion de Canicule** a été mis en place par le ministère de la santé, repris par chaque département. Il comporte 3 niveaux d'alerte :

- niveau 1 : vigilance. Ce niveau est activé du 1er juin au 31 août.

³ Source : Météo-France

Il comporte des veilles sanitaires (surveillance du nombre de décès...), la surveillance des équipements de lutte contre la canicule, la communication auprès de la population ;

- niveau 2 : mise en garde et actions. Renforcement de la communication, renforcement des services d'urgence et des actions dans les structures qui accueillent des personnes vulnérables ;
- niveau 3 : mobilisation maximale de tous les moyens d'action publics ou privés.

Par ailleurs, la **carte de vigilance de Météo-France** tient compte des fortes chaleurs présentant un risque sanitaire depuis le 1er juin 2004 (symbolisées par un petit thermomètre).

Conseils en cas de canicule :

- fermer volets et fenêtres le jour, aérer la nuit
- utiliser ventilateur et climatisation, ou se rendre dans des endroits climatisés (supermarché, cinéma) 3h par jour
- s'humidifier le corps ou prendre des douches tièdes
- boire au moins 1,5 litre d'eau par jour
- ne pas sortir aux heures chaudes et limiter les activités physiques
- contacter un médecin en cas de malaise

Les grands froids

Une vague de froid est un épisode caractérisé par un temps froid

persistant (au moins deux jours) et intense (températures largement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée), sur une étendue géographique importante. En France, les vagues de froid surviennent habituellement en janvier ou février ; mais des épisodes précoces (en novembre-décembre) ou tardifs (mars), sont aussi possibles.

Neige et verglas

Les grands froids sont à l'origine de d'autres phénomènes climatiques dangereux : la **neige** et le **verglas**, qui provoquent des accidents, des coupures de circulation, d'électricité, des chutes d'arbres...

La **neige** est une précipitation solide qui tombe d'un nuage sous forme de cristaux de glace qui s'agglomèrent en flocons, et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C.

Le **verglas** est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec un sol dont la température est inférieure ou légèrement supérieure à 0°C.

Ces épisodes de froid ont une incidence sur la santé : les capacités de résistance de l'organisme sont réduites, les pathologies déjà présentes peuvent donc être aggravées. Les risques sont accrus pour les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents).

Les principaux risques sont l'**hypothermie** (quand la température du corps tombe en dessous de 35°C) et les **engelures**.

Le vent augmente la sensation de froid, c'est ce que l'on appelle le **refroidissement éolien**. Ainsi, un individu exposé une température de -5°C avec un vent de 50 km/h aura la sensation d'être soumis à une température de -15°C. Plus la vitesse du vent augmente, plus la sensation de froid s'accroît.



Source : Météo-France

Deux vagues de froid ont touché le Val d'Oise en février 1956 (27 jours de gel à Pontoise-Cormeilles par exemple, dont 14 sans dégel) et en janvier 1985 (températures entre -15 et -20 °C les 16 et 17 janvier sur tout le département)⁴.

Depuis 2004, les cartes de vigilance Météo-France intègrent le risque grand froid. Un **plan grand froid** est destiné à secourir les personnes sans abri.

Il existe également un **plan neige-verglas**, une des composantes du dispositif Orsec, spécifique aux perturbations du réseau routier par la neige. Ce plan prévoit des mesures de régulation du trafic, allant jusqu'à la fermeture de certaines portions de routes. Il coordonne l'assistance et les secours aux usagers qui seraient bloqués. Des actions de déneigement des routes sont aussi entreprises.

⁴ Source : Météo-France

Conseils en cas de grand froid :

- ne pas s'isoler quand on est une personne âgée ; garder contact avec ses voisins ou son médecin
- éviter les sorties le soir et la nuit
- se protéger des courants d'air et des chocs thermiques
- boire chaud mais pas alcoolisé
- assurer une bonne ventilation des habitations ; ne pas surchauffer
- faire vérifier son système de chauffage pour éviter incendies et intoxications au monoxyde de carbone
- éviter les efforts brusques
- contacter le 115 pour signaler une personne en détresse

Conseils en cas de neige/verglas :

- privilégier les transports en commun pour les déplacements
- se renseigner sur les conditions de circulation
- dégager le trottoir de la neige (saler) devant son domicile
- ne pas toucher à d'éventuels fils électriques tombés au sol
- en cas de déplacement obligatoire, prévenir ses proches et se constituer un équipement minimum qui permette de tenir si l'on doit rester bloqué dans son véhicule

Les orages⁵

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type **cumulonimbus** : ce nuage, large de 5 à 10 km, peut s'élever jusqu'à 12 km d'altitude sous nos latitudes.

⁵ Source : Météo-France

Nuage de type cumulonimbus – source : Météo-France



- La formation d'un cumulonimbus :

L'air chauffé par le rayonnement du soleil sur la surface terrestre se dilate et devient plus léger que l'air situé au-dessus de lui ; il s'élève alors. Si cet air est suffisamment humide, la vapeur d'eau qu'il contient se condense pour former des gouttelettes d'eau, tout en libérant de la chaleur : un nuage de type cumulus apparaît. Le réchauffement provoqué renforce les mouvements verticaux de l'air qui favorisent par cette condensation le grossissement du nuage. Celui-ci se développe et monte en altitude ; les gouttelettes les plus élevées se transforment alors en cristaux de glace : le cumulus devient un cumulonimbus.

- Que se passe-t-il dans un orage ?

Les orages créent un courant dirigé du sol vers le nuage. En effet, les mouvements verticaux de l'air dans le cumulonimbus sont très violents : brassées par des vents pouvant dépasser 130 km/h, les particules d'eau et de glace du nuage s'entrechoquent. Ces nombreuses collisions provoquent l'électrification du nuage. Des microdécharges se propagent et finissent par établir une liaison

électrique entre le nuage et le sol. La **foudre** est donc une décharge électrique. L'**éclair** est le résultat visible de l'échauffement de l'air, tandis que le **tonnerre** est le bruit émis par la vibration de l'air le long de cette décharge électrique.

- Les manifestations des orages :

L'orage peut être **isolé** ou organisé en ligne (dite "**ligne de grains**"). Les orages isolés sont plutôt localisés et de courte durée (quelques dizaines de minutes), c'est pourquoi ils n'apparaissent pas sur la carte de vigilance météo régionale. Lorsque l'orage est constitué d'une seule cellule orageuse géante ("supercellule"), les phénomènes sont très violents (rafales de vent, précipitations abondantes, grêle...) et touchent un plus vaste territoire.

Dans une ligne de grains, les orages s'organisent en lignes longues parfois de 100 km où cohabitent plusieurs cumulonimbus. Ces lignes de grains, d'une durée de vie d'une dizaine d'heures à une journée, peuvent balayer toute une région, avec des rafales de 120-130 km/h. Le front de nuages se déplaçant rapidement (80-90 km/h), le même secteur n'est touché que pendant 10-20 minutes. La météorologie peut difficilement prévoir la formation des lignes de grains mais elle peut prédire leur déplacement une fois qu'elles sont formées.

Un orage déverse fréquemment d'énormes quantités d'eau, d'où des phénomènes tels que les inondations, les coulées de boue... Dans certains cas, la puissante énergie d'un orage peut entraîner un tourbillon de vents intenses qui s'étend en cône sous la base du nuage, formant une trombe, ou tornade.

Dans nos régions, les orages se produisent le plus souvent durant les mois de juin, juillet et août.



Source : Météo-France

- Principaux orages en Val d'Oise :

Le 31 mai 1992, un orage a touché l'est du département et a occasionné des précipitations impressionnantes (145 mm d'eau). Le 6 août 1995, un autre orage, accompagné de foudre, a incendié un hypermarché et a provoqué 100 mm de précipitations.

Le 4 août 1997, à Magny-en-Vexin, ce sont 125 mm d'eau qui sont tombés en 1h30, lors d'un orage.

Le 2 juillet 2000, c'est une ligne de grains qui s'est abattue sur le secteur allant d'Herblay à Luzarches, avec des pluies intenses, de la grêle, et des vents atteignant 112 km/h. La station de Villaines-sous-Bois a enregistré la plus forte pluviométrie en ¼ d'heure, toutes stations confondues, depuis la mise en place du réseau de relevés en 1987 (38,4 mm d'eau en 15 minutes).

En juillet 2001, un orage a causé un mort par la foudre.

En juillet 2002, un orage a provoqué la formation d'une trombe dans le secteur de Montigny les Cormeilles - Beauchamp.

Le 2 octobre 2007, des orages dans le centre du département ont nécessité 356 interventions des pompiers en raison des sinistres causés par les précipitations.

- Conseils en cas d'orage :

- ne pas courir ou faire de grands pas
- éviter de manipuler tout conducteur électrique (eau, métal...) ainsi que les appareils électriques (téléphone...) ; en espace découvert, ne pas porter d'objets métalliques sur soi (parapluie, club de golf, outil en métal...)
- ne pas stationner sous un arbre isolé, ni sur une crête
- éviter les abris naturels (grottes...), préférer les bâtiments clos, ou à défaut les voitures
- s'il n'y a pas d'abri possible, s'accroupir les pieds joints, les genoux repliés vers le torse
- s'isoler au maximum du sol au moyen de tout matériau isolant : corde, sac de couchage, sac à dos dont l'armature est posée au sol...

Le risque sanitaire : la pandémie grippale, l'épizootie, l'intoxication au monoxyde de carbone, la légionellose, les maladies à risque épidémique

La pandémie grippale

La grippe saisonnière est une infection courante des voies respiratoires et des poumons qui peut se répandre facilement chez les humains. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population.

Si un virus de la grippe mute en une nouvelle souche contre laquelle la population a une immunité faible ou nulle, de nombreuses personnes dans le monde pourraient tomber malades voire mourir. Des pandémies grippales se sont déjà produites au XX^e siècle : grippe espagnole en 1918, grippe asiatique en 1957, grippe de Hong-Kong en 1968. Il est difficile de prédire quand surviendra la prochaine pandémie, tout comme sa gravité.

Selon les études de l'institut national de veille sanitaire, sur la base de ces pandémies historiques, le bilan pourrait atteindre en France entre 9 et 21 millions de malades. Entre 500 000 et un million de personnes pourraient développer des complications entraînant une hospitalisation. Le nombre de décès est estimé entre 90 000 et 210 000 en France. Il y aurait de plus un impact important sur la société, avec une désorganisation des systèmes de santé, économique, et des transports.

Selon la situation et en application du **plan national de lutte contre une pandémie grippale**, le gouvernement prend des mesures concrètes différentes en fonction de la détection ou non de l'apparition d'un nouveau virus grippal, afin d'en contenir sa diffusion et de l'éradiquer.

La stratégie générale de préparation et de réponse à une pandémie grippale vise à prendre en compte en amont la menace par une veille continue, à coopérer avec les partenaires internationaux de la France (Union Européenne, OMS), à freiner l'apparition et le développement sur le territoire national d'un nouveau virus transmissible à l'homme, à sensibiliser les professionnels exposés ainsi que le public. La stratégie vise aussi à organiser et à adapter le système de santé, à prévoir la continuité de l'action de l'État et de la vie sociale et économique, ainsi que le maintien de l'ordre public et du respect de la loi. Cette stratégie s'accompagne d'un large effort de communication, d'information et de formation, et d'une évaluation en permanence de l'état de préparation du dispositif par des exercices aux différents niveaux de l'Etat.

La grippe aviaire

Les oiseaux sauvages sont des porteurs naturels du virus de la grippe. La volaille domestique et certains animaux peuvent aussi attraper ce virus au contact des oiseaux sauvages et le transmettre.

Le virus H5N1 s'est répandu parmi les oiseaux à partir de l'Asie du sud-est dans toute l'Asie et dans certaines parties de l'Europe et de l'Afrique.

Comme pour les autres virus responsables de la grippe aviaire, le virus H5N1 ne se transmet pas facilement aux humains. Un nombre limité de personnes a attrapé le virus en étant en contact étroit avec des oiseaux malades ou morts. Il n'existe actuellement aucune preuve que la maladie puisse se transmettre d'une personne à une autre.

Pour plus d'informations : www.grippeaviaire.gouv.fr

L'épizootie

Une épizootie est une maladie frappant, dans une région plus ou moins étendue, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble.

Par l'intermédiaire des élevages d'animaux domestiques, la maladie peut, dans certains cas, se transmettre à l'homme. C'est le cas de l'ESB (Encéphalopathie spongiforme bovine) qui s'est transmise à l'homme sous le nom de maladie de Creutzfeldt-Jakob.

La grippe aviaire est également une épizootie, de même que la fièvre aphteuse, la peste porcine...

Des exercices de simulation sont régulièrement organisés par les autorités afin d'améliorer la préparation à une crise.

Les services vétérinaires et le gouvernement ont mis en place des mesures de surveillance et de protection des élevages. Si une épizootie se déclare, l'objectif est de la contenir et de l'éradiquer le plus rapidement possible (abattage d'animaux) avant qu'elle ne se répande.

La faune sauvage est également surveillée, des animaux sont soumis à des prélèvements de contrôle et la mortalité des espèces sauvages fait l'objet d'un suivi.

L'intoxication au monoxyde de carbone

En France, chaque année en début d'hiver, environ 300 personnes meurent d'une intoxication au monoxyde de carbone et plus de 6000 sont intoxiquées. Sont en cause des installations de chauffage ou des systèmes de ventilation qui fonctionnent mal ou qui sont mal entretenus. Le monoxyde de carbone est inodore, incolore et sans saveur, il est donc indétectable par les victimes. Les seuls signaux d'alerte perceptibles avant la perte de conscience sont des maux de tête, des nausées, des vertiges.

Les appareils de chauffage, de cuisson, les cheminées et poêles peuvent émettre du monoxyde de carbone dans certains cas : si les conduits sont bouchés, si l'appareil est mal raccordé à un conduit de fumée, si les appareils sont mal entretenus ou trop anciens, si les bouches d'aération sont obturées.

Conseils pour prévenir le risque d'intoxication au monoxyde de carbone :

- faire entretenir ses appareils par un professionnel tous les ans ;
- faire ramoner les conduits de cheminées une fois par an ;
- ne pas boucher les conduits d'aération.



Extrait de la plaquette informative de l'INPES – www.inpes.sante.fr

La légionellose

La légionellose est une infection pulmonaire causée par l'inhalation de gouttelettes d'eau contaminées par une bactérie (la légionelle). Elle peut être mortelle si elle n'est pas détectée rapidement et si les personnes atteintes présentent des affections respiratoires chroniques ou sont immunodéprimées, âgées, fumeuses ou diabétiques.

A l'origine des situations d'exposition, on trouve certaines installations techniques de climatisation, comme les tours aérorefrigérantes (TAR). Celles-ci peuvent émettre dans l'environnement un panache invisible de vapeur d'eau contenant des légionelles, qui sont alors dispersées par les vents.



Tour aéro réfrigérante
– source : /www.sante-sports.gouv.fr

La bactérie prolifère également dans tous les réservoirs hydriques présentant des conditions de température (35 - 40 °C) favorables à la multiplication des légionelles : canalisations d'eau chaude sanitaire, humidificateurs, bains à remous.

Les établissements collectifs comme les hôpitaux sont particulièrement exposés au risque de légionellose, notamment du fait de la longueur de leurs canalisations, qui accroît les possibilités de développement de la bactérie, et en raison de la présence d'une population fragilisée ainsi que d'actes médicaux particuliers (soins respiratoires, intubations, nébuliseurs...).

Il y a eu 19 cas de légionellose en Val d'Oise dans l'année 2006⁶.

En 2004 a été lancé le plan d'action de prévention des légionelloses qui vise à améliorer la connaissance de la maladie, à permettre la prise en charge précoce des personnes touchées et la gestion des crises sanitaires provoquées par les épidémies.

Pour prévenir le risque lié aux légionelles dans les tours aérorefrigérantes, celles-ci sont recensées. Elles font l'objet d'un entretien particulier et de prélèvements réguliers pour détecter la présence éventuelle de légionelles (au moins une fois par an).

La prévention de la légionellose dans les installations de distribution d'eau chaude sanitaire repose sur le respect de dispositions en matière de conception et de maintenance des installations (élimination des zones de stagnation d'eau, respect des consignes de températures, conception et entretien des réseaux empêchant les dépôts de tartre et les phénomènes de corrosion).

Dans les établissements de santé, les réseaux sont soumis à des analyses et à un entretien régulier.

Dès qu'un cas de légionellose est suspecté, des actions sont immédiatement engagées pour confirmer le diagnostic, rechercher d'éventuels autres cas dans l'entourage, rechercher une source commune par une enquête épidémiologique lorsque des cas groupés sont signalés, rechercher l'origine de l'exposition par une enquête environnementale approfondie.

Dès que la source de contamination est identifiée, il faut empêcher que d'autres personnes soient exposées et des mesures de décontamination sont mises en oeuvre (désinfection poussée des éléments contaminés avant remise en service).

⁶ Source : DRASS

Les maladies à risque épidémique

Au nombre de 30, elles sont soumises à une déclaration obligatoire. La déclaration obligatoire est basée sur la transmission de données individuelles à l'autorité sanitaire. Elle consiste en un recueil exhaustif de données, permettant une analyse aussi exacte que possible de la situation et de l'évolution des 30 maladies à déclaration obligatoire en France, afin de mettre en place des actions préventives et de conduire des programmes adaptés aux besoins de santé publique.

Les acteurs de la déclaration obligatoire sont les biologistes et les médecins qui diagnostiquent les cas et les déclarent aux médecins inspecteurs de santé publique (Misp) de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass). Ces derniers sont chargés de la surveillance de ces maladies au niveau départemental. Les derniers acteurs sont les épidémiologistes de l'Institut de veille sanitaire (InVS) qui centralisent l'ensemble des données, les analysent et les transmettent aux pouvoirs publics avec des recommandations sur les mesures à mettre en place. Ils assurent également la communication de ces informations aux acteurs du dispositif, à la communauté médicale et scientifique, et au public.

Pour figurer sur cette liste, les maladies doivent répondre à deux types de critères définis par le CSHPF.

Des critères principaux, par ordre d'importance :

- les maladies qui justifient de mesures exceptionnelles à l'échelon international telles que la peste, le choléra et la fièvre jaune que le ministère de la Santé doit déclarer à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La réapparition de cas de variole susciterait également une intervention immédiate à l'échelon international dans le contexte actuel d'éradication de la maladie ;

- les maladies qui nécessitent une intervention urgente à l'échelon local, régional ou national : leur signalement déclenche des enquêtes, des mesures préventives (méningite à méningocoque, poliomyélite, diphtérie, tuberculose...) et des mesures correctives pour agir sur la source de contamination (toxi-infection alimentaire collective, légionellose...);
- les maladies pour lesquelles une évaluation des programmes de prévention et de lutte menés par les pouvoirs publics est nécessaire pour en mesurer l'efficacité et au besoin les adapter (sida, tuberculose, tétanos...);
- les maladies graves dont il est nécessaire d'évaluer et de suivre la létalité, la morbidité et le risque de séquelles (sida, légionellose...);
- les maladies pour lesquelles il existe un besoin de connaissances comme les maladies émergentes ou mal connues (maladie de Creutzfeldt-Jakob).

Des critères de faisabilité :

- la maladie ne doit pas être trop fréquente pour garantir un bon niveau de notification et permettre une réponse rapide des services déconcentrés ;
- la disponibilité d'une définition ou d'une classification des cas simple et spécifique pour que la déclaration soit facile ;
- la déclaration doit être acceptée par le milieu médical et par la société ;
- le coût de mise en œuvre de la surveillance pour les acteurs doit rester proportionné aux enjeux de santé publique que présente la surveillance de la maladie.

Pour consulter la liste des maladies à déclaration obligatoire : www.invs.sante.fr/surveillance/mdo/

Le risque aérien

Le risque d'occurrence d'un accident aérien est très faible, mais les conséquences sont importantes.

Le risque lié au transport aérien touche essentiellement les infrastructures d'accueil du service aérien (aéroports, aérodromes), où les aéronefs sont les plus concentrés. Mais le risque existe aussi pour l'ensemble des communes du département survolées par des aéronefs. Ce risque est cependant limité car les phases les plus critiques d'un vol sont le décollage et l'atterrissage.

Le Val d'Oise possède sur son territoire une partie de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, deuxième aéroport européen par le nombre de passagers. Les communes de Roissy-en-France et d'Epiais-lès-Louvres sont directement concernées.

Le Val d'Oise accueille aussi l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin, l'aérodrome de Persan-Beaumont-sur-Oise, l'aérodrome de Enghiens-les-Bains-Moisselles. Une partie de l'aéroport du Bourget et de l'aérodrome de Mantes-Chérence se trouve sur le territoire du Val d'Oise.

Des réglementations strictes et des contrôles réguliers sont imposés aux avions et aux aéroports. En cas d'accident aérien, le dispositif Orsec est mis en place.

Lors de la survenue d'un accident aérien, il est conseillé de s'éloigner du lieu du sinistre pour faciliter l'intervention des secours.

